

Cote du document:	<u>EB 2007/91/C.R.P.2</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>5 b)</u>
Date:	<u>12 septembre 2007</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



FIDA
FONDS INTERNATIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
AGRICOLE

Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Présence du FIDA dans les pays

Conseil d'administration — Quatre-vingt-onzième session
Rome, 11-12 septembre 2007

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la décision sur la présence du FIDA dans les pays figurant au paragraphe 7, en prenant note des engagements de la direction du FIDA indiqués aux paragraphes 8, 9 et 10.

Présence du FIDA dans les pays

1. En décembre 2003, lorsqu'il a approuvé le Programme pilote relatif à la présence sur le terrain (PPPT), le Conseil d'administration a demandé au Bureau de l'évaluation du FIDA d'effectuer une évaluation indépendante afin d'apprécier les résultats et l'impact sur le principal objectif du programme pilote¹. Le Bureau de l'évaluation a mené cette évaluation dont le résumé et l'accord conclusif, ce dernier illustrant la position de la direction du FIDA par rapport aux principales conclusions et recommandations de l'évaluation, sont présentés dans le document EB 2007/91/R.5.
2. L'évaluation conclut en disant que les résultats, à travers l'appui à l'exécution, la concertation, l'instauration de partenariats et la gestion des savoirs, ont été sensiblement supérieurs dans les pays bénéficiant de la présence sur le terrain que dans les autres². Le PPPT a renforcé la visibilité et l'efficacité du FIDA et a permis un suivi plus performant et plus cohérent. D'où des effets bénéfiques sur la qualité des programmes de pays et des projets.
3. Par ailleurs, l'évaluation a noté que, même si le détachement des chargés de programme de pays (CPP) s'est révélé prometteur en termes de renforcement de l'efficacité du FIDA en matière de développement, cette conclusion se base, par nécessité, sur un échantillon fort restreint de CPP détachés.
4. Sur la base des résultats précités, l'évaluation a recommandé que le FIDA conforte tout ce qui porte à conclure à des résultats positifs et identifie la forme la plus rentable de présence sur le terrain. Dans cette optique, il a été recommandé que la présence future du FIDA sur le terrain, rebaptisée présence dans les pays, suive deux pistes distinctes:
 - a) poursuivre la mise en œuvre des 15 initiatives PPPT existantes; et
 - b) élargir le programme de manière à permettre l'expérimentation systématique de modèles différents de présence dans les pays. À cet égard, l'évaluation a recommandé d'élargir la présence du FIDA sur le terrain à travers: i) le détachement d'une dizaine de CPP, et ii) la création de deux ou trois bureaux sous-régionaux.
5. Sur le principe, la direction du FIDA approuve la plupart des recommandations issues de l'évaluation. Toutefois, concernant les bureaux sous-régionaux, elle souhaite agir avec une extrême prudence et uniquement à la condition que des études complémentaires viennent confirmer le caractère réalisable de cette proposition.
6. Après avoir examiné le rapport d'évaluation du PPPT, le Comité de l'évaluation a recommandé que la direction du FIDA élabore un plan d'action étape par étape. Celui-ci devrait tracer les grandes lignes, d'une manière systématique, de l'approche adoptée concernant les activités relatives à la présence dans les pays, en particulier les coûts, les données de base et les dispositions administratives y relatives. Le Comité de l'évaluation a également recommandé à la direction du FIDA la prudence concernant la création des bureaux sous-régionaux.

¹ Sur la base des résultats de l'évaluation, le Conseil d'administration "décidera s'il y a lieu de continuer, élargir, modifier le programme relatif à la présence sur le terrain ou y mettre fin". (paragraphe 29 du document EB 2003/80/R.4).

² Évaluation du programme pilote du FIDA relatif à la présence sur le terrain, Rapport principal, FIDA, juillet 2007 (paragraphe 112).

7. À la lumière des résultats de l'évaluation et des recommandations du Comité d'évaluation, il est proposé que le FIDA poursuive les 15 initiatives relatives à la présence dans les pays en approfondissant l'expérimentation, dans le cadre de ces 15 différents modèles, notamment le détachement de CPP, et les intègre aux processus administratifs et budgétaires ordinaires du FIDA.
8. La direction approfondira la raison d'être, les critères de sélection des pays (en tenant compte également de considérations programmatiques telles que la taille du portefeuille, l'initiative pilote Unité d'action des Nations Unies, les recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du Système des Nations Unies, la demande des pays, etc.), les dispositions administratives, les coûts totaux et les surcoûts estimés, ainsi que les résultats escomptés, et les soumettra à l'examen du Conseil d'administration lors de sa quatre-vingt-douzième session en décembre 2007. Sur la base de ce plan d'action, la direction préparera un certain nombre de propositions, elles aussi examinées par le Conseil d'administration, concernant les activités relatives à la présence dans les pays, notamment le détachement d'un nombre restreint de CPP en 2008 et 2009.
9. La totalité des coûts liés à la poursuite des 15 initiatives relatives à la présence dans les pays et à toute éventuelle expansion sera intégrée dans les processus budgétaires du FIDA, dans le plein respect du ratio d'efficacité de référence (budget administratif ordinaire et Mécanisme de financement du développement des programmes [MFDP]) comme pourcentage du programme de travail, net des transferts audit mécanisme.
10. Conformément à la recommandation de l'évaluation, la direction du FIDA entreprendra en 2010 une auto-évaluation de la présence dans les pays. Sur la base des résultats de celle-ci et conformément à la pratique adoptée par les institutions financières internationales, une politique relative à la présence dans les pays sera présentée au Conseil d'administration en 2011.

